



Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : lundi 30 novembre 2015 à 18 heures 30

Date de la convocation: 24 novembre 2015

Date de l'affichage: 24 novembre 2015

Présent: 11 membres en exercice 15 Absent: 4

Présents : AMALRIC Véronique, AMOKRANE Robert, ANDRIOTI Patrick, BONCANO David, BOURDON Emmanuelle, CARBONELL Dolorès, FAYRET Frédéric, GARCIA Pierre-Manuel, MARTINAGE Fabienne, MILANI Patrick, VIVEN Paulette.

Excusés : GAUBERT Nicolas pouvoir à VIVEN Paulette, MARTINEZ Daniel pouvoir à MARTINAGE Fabienne, SANCHEZ Roger pouvoir à AMOKRANE Robert.

Absent : FERRER Jean-Pascal

Secrétaire: BOURDON Emmanuelle

1- Approbation du compte rendu de la séance du 14/10/2015

Accord à l'unanimité

2-DISSOLUTION DU CCAS DE LA COMMUNE DE MIREPEISSET

Courrier de Mme la Perceptrice nous indiquant que depuis l'adoption de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi Notre publiée au Jo du 08.08.2015, les communes de moins de 1 500 habitants ont la possibilité de supprimer leur CCAS par délibération. Dans ce cas 2 possibilités

- exercer directement les compétences
- transférer de plein droit tout au partie des compétences l'EPCI dont elle est membre (le Grand Narbonne n'a pas la compétence sociale)

Mme le Maire indique que par mesure de simplification administrative, il serait opportun de supprimer le CCAS dès Janvier 2016 et de conserver ses membres à titre consultatif.

Accord à l'unanimité

3 -CHOIX DU BUREAU D'ETUDE CHARGE D'ELABORER LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire rappelle au conseil qu'une consultation pour le choix d'un bureau d'études en vue de l'élaboration avait été lancée par la Commune un avis d'appel à la concurrence est paru sur le BOAMP en date du 6 Octobre 2015.

Elle précise que 3 prestataires ont demandé le dossier de consultation, mais seulement 1 a soumissionné : Mme Florence ROSSIER- 34500 BEZIERS.

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 Novembre 2015, après inventaire des pièces fournies, cette offre semble complète, la commission décide de retenir l'offre.

L'offre s'élève à 30450€ HT tranche ferme du présent marché et 3450€ HT pour la tranche conditionnelle relative à l'évolution environnementale

Le Conseil approuve l'offre présentée

4- Approbation du PAVE

Madame le Maire présente au conseil le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Ce document réalisé en partenariat avec le Grand Narbonne reprend les aménagements nécessaires à réaliser sur les axes principaux du village (cheminement accessible entre les différents ERP) pour être en conformité avec les lois sur l'accessibilité. Après son élaboration, ce document doit être approuvé par le conseil.

Le Conseil approuve la PAVE

5-RAPPORT DE LA MUTUALISATION DES SERVICES

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport du Grand Narbonne relatif à la mutualisation des services entre EPCI et communes membres. Ce document a pour but d'inciter les communes et intercommunalité à envisager de nouvelles formes de collaboration pour développer des services optimisés sur le territoire, tout en rationalisant la dépense publique.

Ce rapport rappelle le contexte et les enjeux de la mutualisation et dresse un panorama des pratiques de coopération existantes sur le territoire du Grand Narbonne.

Ce rapport sera amené à évoluer en fonction des opportunités d'amélioration de l'organisation territoriale. Cette mutualisation est un dispositif souple qui repose sur une adhésion volontaire par convention.

Le Conseil émet un avis favorable sur la démarche présentée

6- CONVENTION REDEVANCE SPECIALE

Madame le Maire présente la convention relative à l'élimination des déchets ménagers par la commune d'Agglomération du Grand Narbonne.

Elle donne lecture de la convention et indique que pour l'année 2014 le montant de la redevance spéciale de la commune est fixé à 3 374.83€

Le Conseil approuve la convention et donne pouvoir au maire pour signer la convention et mandater la somme annoncée

7-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANT

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention au Conseil Municipal d'enfant de l'école Condorcet de Mirepeisset en vue de réaliser leurs projets, le montant de la subvention est fixé à 500€

Le Conseil approuve la subvention accordée au conseil municipal d'enfant

8-CONCOURS DE RECEVEUR MUNICIPAL -ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Est définie par arrêté ministériel, l'attribution d'indemnités de conseil et de budget allouée au receveur municipal. Ces indemnités sont calculées à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux 3 dernières années. Mme la Maire propose d'octroyer à Mme Bruguier l'indemnité au taux de 100% soit 391,31€

**Le conseil décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% soit 391,31€ à
Madame BRUGUIER Erika**

9- PROGRAMME DE VOIRIE 2016

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de voirie vont être réalisés par le Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région de Ginestas, Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel la Commune a délégué sa compétence « voirie »

Elle informe le Conseil de la possibilité de demander au syndicat de faire un emprunt pour le compte de la Commune afin de financer les travaux de voirie. L'emprunt serait de 50 000 € Le remboursement peut se faire par fiscalisation (recouvrement de l'annuité d'emprunt à travers l'impôt) ou par budgétisation (paiement de l'annuité par la Commune au SIVRG chaque année).

**Le Conseil Municipal DEMANDE au Syndicat Intercommunal de Voirie de la
Région de Ginestas de réaliser un emprunt de 50 000€ afin de financer les travaux du
programme 2016 sur une durée de 10 ans**

10- CARTE SCOLAIRE: AFFECTATION DES LYCEENS

Madame le Maire informe les conseillers de l'ouverture en Septembre 2016 du Lycée de Lézignan-corbières, lycée auquel les enfants de Mirepeisset devraient être rattachés, considérant les difficultés de transports reliant le Sud Minervois au Lézignanais, Considérant que les communes fréquentant le collège Marcelin Albert sont dans l'agglomération de Narbonne depuis 2011, la majorité des parents ont leur activité professionnelle sur le narbonnais.

**Le Conseil municipal souhaite que les élèves de la commune de Mirepeisset restent
dans la carte scolaire des lycées de Narbonne ou du moins que la décision finale soit
laissée aux intéressés.**

11 DIVERS

- Conformité pour la Salle des fêtes le 15/10/2015 Avis Favorable émis par la Commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique.
- Entretien avec le référent sureté, Adjudant Chef Christophe IZARD : explication sur un système de vidéosurveillance.
- Point sur les travaux en cours
- Destruction d'un nid de frelons asiatiques par Aude Nuisibles 11

DATES:

- 4 et 5 Décembre 2015 : Téléthon
- 6 et 13 Décembre 2015 : élections régionales
- 18 décembre : Marché de Noël à l'école à 14 h 00, Fête de Noël à la Salle des Fêtes à 14h45
- 23 Décembre 2015 : Don du sang à la salle des fêtes de 15h30 à 19h30

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le :

à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,
le

